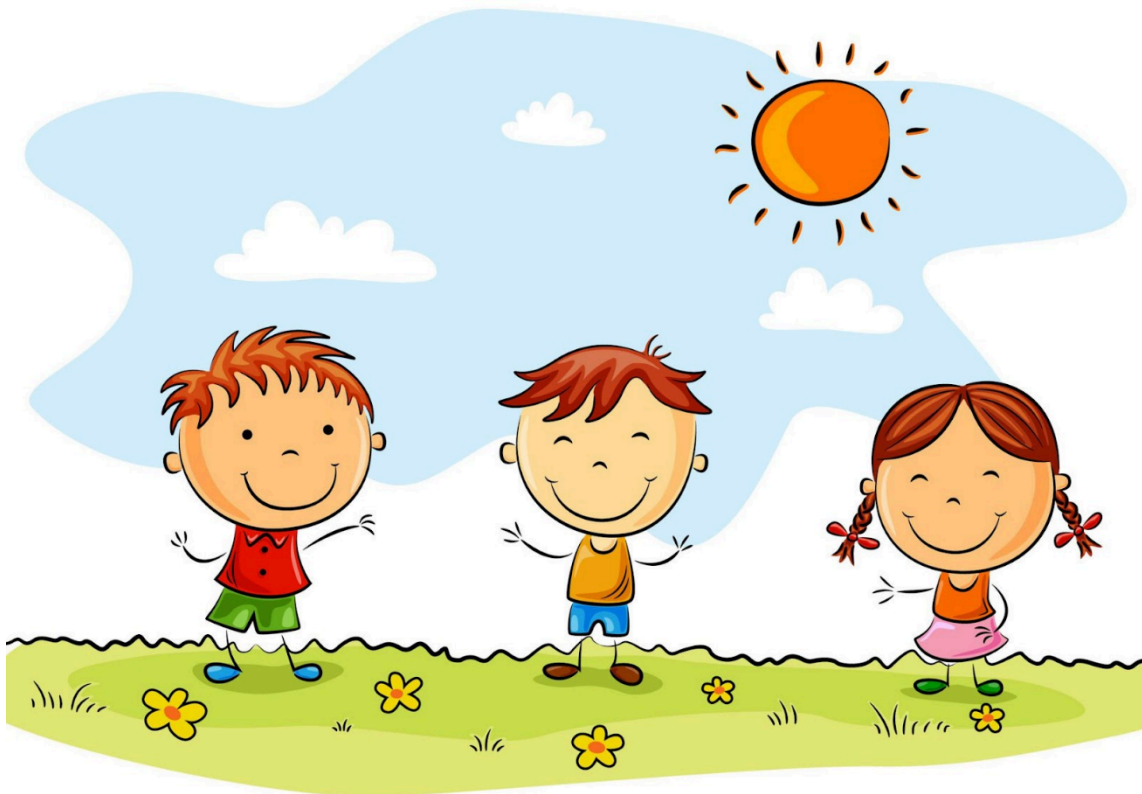


**Accueil de loisirs  
LOUIS JOUVET**

# Projet Pédagogique

**Année 2025-2026**



# SOMMAIRE

## A. PRÉSENTATION

- . Présentation de la ville
- . Présentation de la structure
- . Présentation du public

## B. LES OBJECTIFS

- . Le projet éducatif
- . Les objectifs pédagogiques
- . Les thématiques
- . Grille d'évaluation

## C. LE RÔLE DE CHACUN

- . L'équipe
- . Le rôle du directeur
- . Le rôle de l'animateur
- . Le non négociable
- . L'évaluation

## D. LE FONCTIONNEMENT

- . La journée type
- . Les réunions

## E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

- . Les règles de vie
- . L'infirmierie
- . Les déplacements
- . La sécurité
  - a. Incendie
  - a. PPMS

## A. PRÉSENTATION

### Présentation de la ville

Située au nord-est du département des Yvelines, la ville d'Achères est délimitée par la forêt de St Germain en Laye et la Seine.

Reconnue comme site pilote du département en matière de tri sélectif, Achères est également caractérisée comme ville jeune avec une population qui s'élève aux environs de 22000 habitants, majoritairement de classe moyenne.

La commune est découpée en 5 quartiers (Centre-ville, Chêne feuillu, Plante d'Hennemont, Champs de Villars et la Gare) et d'une zone industrielle. Le territoire dispose d'un patrimoine communal riche et diversifié ainsi que de nombreux équipements culturels et sportifs.

Les principales infrastructures:

- 2 gares (Achères-Ville et Achères Grand Cormier)
- 1 mairie et 1 Espace Famille
- 7 écoles maternelles et 8 écoles élémentaires dont une en cours de construction
- 1 école primaire
- 2 collèges
- 1 lycée
- 1 centre de santé
- 1 PMI
- 2 gymnases (Claude Rouffy et Jean Vilar)
- 2 complexes sportifs (Petit Arche et Georges- Bourgoïn)
- 1 espace sportif (Jocelyne-Triadore)
- 2 terrains de pétanques
- 7 ALSH et 2 ALIA
- 3 multi accueils
- 2 micros crèches
- 1 maison de retraite (Georges Pompidou)
- 1 maison des jeunes
- 1 maison des parents
- 1 maison de quartier
- 1 maison des associations
- 1 bureau information jeunesse (BIJ)
- 1 ludothèque
- 1 centre culturel (CCA)
- 1 conservatoire
- 1 espace musical: le SAX
- 1 cinéma Pandora
- 1 bibliothèque multimédia (Paul Eluard)

## II. Présentation de la structure

L'Alsh primaire Louis Juvet dispose de:

- 1 bureau de direction
- 1 salle de réunion avec bureau pour le périscolaire
- 9 salles de classes élémentaire
- 4 salles de classes maternelle
- 1 salle de motricité
- 1 salle des maîtres
- 1 cour aménagée
- 1 préau fermé
- salle d'accueil périscolaire ( dans le préau fermé)
- 3 blocs sanitaires élémentaire
- 2 blocs sanitaires maternelle
- 2 salles de restauration une primaire et une maternelle
- 2 salle de bibliothèque
- 1 salle d'informatique
- 1 salle pour le RASED, qui sert aussi de salle pour le coup de pouce.

## III. Présentation du public

L'école primaire Louis Juvet accueille en semaine un public âgé de 3 à 11 ans. La diversité de leurs origines (quartiers et cultures différentes) est une véritable richesse culturelle qui encourage l'apprentissage du « vivre avec l'autre » et du « vivre ensemble ».

Les mercredis, l'ALSH Louis Juvet reçoit les élèves de CM1 et CM2 de l'ensemble des écoles élémentaires de la ville. Cette mixité sectorielle est une richesse socioculturelle, particulièrement bénéfique pour les enfants de 10-11 ans, un âge où le « vivre ensemble » peut parfois représenter un défi.

## LES OBJECTIFS

### . Le projet éducatif

Une volonté politique au service d'une ambition forte.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, une complémentarité des temps éducatifs.

Ainsi, la commune d'Achères a mené ce travail dès 2021 par l'élaboration d'un nouveau PEDT à l'issue d'une phase de concertation avec les acteurs de l'Éducation nationale, les parents d'élèves, et les acteurs éducatifs locaux, et ce afin de réfléchir ensemble aux actions éducatives souhaitées lors des temps périscolaires encadrés par la Ville et aux modalités de leur mise en cohérence avec les autres temps de l'enfant et les autres partenaires.

Cette réflexion a ainsi permis de proposer un premier projet éducatif qui prend la forme d'un engagement entre la collectivité, les services de l'Etat et les partenaires pour une période de 2024 à 2027, retranscrit dans un document simple et accessible à tous.

Ce projet éducatif a pour ambition de rassembler l'ensemble des partenaires autour « d'un projet qui portera des valeurs communes que sont :

- **La réussite éducative de tous** : donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire et bâtir un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte des besoins de chacun d'entre eux ;
- **L'épanouissement personnel** : développement de l'estime de soi, de l'autonomie et du bien-être ;
- **Le vivre ensemble** : l'ouverture au monde et aux autres, la citoyenneté et l'éco-citoyenneté, la laïcité, la solidarité ;
- **Développer l'accompagnement à la parentalité** tout au long du cursus du jeune Achérois ;
- **Développer l'articulation entre les différents temps, espaces et partenaires** (transition entre les temps, communication, continuité, etc...) ».

#### **Volet inclusion :**

Notre projet éducatif, fondé sur les valeurs d'inclusion et de bienveillance, intègre pleinement la diversité des besoins de chaque enfant.

Dans cette optique, nous prévoyons d'inclure dans chaque projet pédagogique l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) sur tous les temps d'accueil péri et extrascolaire pour les enfants disposant d'une notification de la MDPH, et de favoriser l'inclusion dans les écoles, ainsi que dans les structures de loisirs de la ville

Cette démarche prend également en compte les besoins des deux antennes ALIA maternelle et élémentaire, afin de créer un accueil de loisirs inclusif et adapté.

Dans ce cadre, la Ville recrute des animateurs ALSH afin d'apporter l'encadrement nécessaire et de permettre à chaque enfant de s'épanouir à son rythme.

## Les AXES du PEDT

### ***Axe 1 : Construire pour chaque enfant/jeune un parcours éducatif favorisant son bien-être, sa réussite et son épanouissement***

- *Un.e enfant, un parcours !*

**Objectif 1** : Développer les dispositifs favorisant la réussite et l'épanouissement de l'enfant/jeune

- Repenser et renforcer les dispositifs de soutien et d'aide quel que soit l'âge ;
- Remettre l'enfant au cœur des parcours ;
- Améliorer la santé et le bien-être de tous
- Favoriser le développement des compétences psychosociales à tout âge.

**Objectif 2** : Renforcer l'inclusion des enfants et jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers

- Rendre lisible une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- Améliorer la formation, l'outillage et les liens des professionnels ;
- Repenser de façon collégiale et individualiser les parcours.

**Objectif 3** : Renforcer l'offre éducative en direction des jeunes

- Prévenir les ruptures et l'enfermement dans des conduites à risque ;
- Développer des « activités supports » de formation citoyenne et de socialisation ;
- Mobiliser des actions « vers » ce public.

### ***Axe 2: Renforcer la dynamique éducative collective territoriale pour promouvoir la continuité éducative dans l'intérêt de l'enfant***

- *Un.e enfant, des éducateur.rice.s au service d'une prise en charge globale et individualisée !*

**Objectif 1** : Développer une politique locale commune de réussite éducative

- Passer du plan territorial à une réelle politique territoriale ;
- Mobiliser et revaloriser tous les acteur.rice.s éducatif.ve.s ;
- Promouvoir l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune.

**Objectif 2** : Favoriser l'implication et la mobilisation des parents au sein de la communauté éducative

- Repenser leur rôle « politique » ;
- Soutenir l'implication des parents en tant que 1ers éducateur.rice.s ;
- Impliquer davantage les représentant.e.s de parents d'élèves ;
- Valoriser les compétences parentales.

### ***Axe 3 : Ouvrir le champ des possibles pour lutter contre les inégalités éducatives et construire le·a citoyen·ne de demain***

- *Un·e enfant, un·e citoyen.ne !*

**Objectif 1** : Favoriser l'accès de tous·tes au sport, à la culture et aux savoirs

- Découvrir les différentes formes de pratiques culturelles, sportives et artistiques ;
- Offrir à l'enfant et au jeune différentes situations d'apprentissage ;
- Développer des actions innovantes de transmission et de partage.

**Objectif 2** : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté

- Favoriser l'approche interculturelle et intergénérationnelle ;
- Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre dans son altérité et ses différences ;
- Développer l'esprit critique et la prise de parole constructive.

**Objectif 3** : Accompagner l'autonomisation, l'orientation et l'insertion des jeunes

- Créer les conditions d'un choix réfléchi et éclairé d'orientation ;
- Développer l'offre 18-25 ans ;
- Mobiliser l'accompagnement au projet comme outil d'émancipation et d'autonomisation.

I. Les objectifs pédagogiques

<b>I. Vivre Ensemble</b>	<b>Développer le sens de la coopération, du respect et de la citoyenneté active.</b>	<b>Coopération</b> : Mettre en place des activités de construction collective ou des grands jeux nécessitant une entente et une répartition des rôles (ex. : créer une fresque, monter un camp).
	<b>Apprendre à gérer et à résoudre les conflits</b> de manière constructive et non violente (verbalisation, médiation).	<b>Résolution de conflits</b> : Animer des "conseils d'enfants" hebdomadaires pour discuter des problèmes, instaurer un "bâton de parole" ou former les enfants à la médiation par le jeu de rôle.
	<b>S'ouvrir à la diversité et accepter les différences</b> (culturelles, physiques, de rythme).	<b>Sensibilisation</b> : Organiser des journées thématiques sur des cultures du monde, des jeux coopératifs favorisant l'inclusion, ou des ateliers pour déconstruire les stéréotypes.
<b>II. Autonomie</b>	<b>Favoriser la prise d'initiatives, l'expression de ses choix et la capacité à agir seul.</b>	Mettre en place des "Coins libres" (lecture, construction, dessin) où l'enfant choisit son activité et s'y engage.

	<b>Rendre l'enfant acteur de son quotidien</b> en le responsabilisant sur des tâches adaptées à son âge.	Donner la possibilité à l'enfant d'aller manger durant un laps de temps donné quand il le souhaite.
	<b>Développer la confiance en soi</b> pour oser faire et essayer de nouvelles choses sans l'aide systématique de l'adulte.	Proposer des ateliers manuels où l'enfant doit chercher lui-même la solution ou le montage (ex. : origami, montage de maquettes), en valorisant l'effort plus que le résultat final.
<b>III. Place de la Lecture</b>	<b>Faire de la lecture un moment de plaisir, de découverte et de partage.</b>	Aménager un coin lecture <b>cosy</b> et attractif (coussins, éclairage tamisé, hamacs), et instaurer un temps calme de lecture plaisir quotidien ("Quart d'heure lecture").
	<b>Éveiller la curiosité et l'imaginaire</b> par le biais de l'écrit, du conte et de l'illustration.	Organiser des ateliers de création d'histoires à partir d'images, des jeux de rôle basés sur des livres ou des séances de lecture contée animées.

**Les mercredis deux autres objectifs sont également travaillés.**

### **3. Favoriser la passerelle CM/MDJ**

<b>Faciliter la transition</b> vers l'espace jeunes et <b>découvrir les activités</b> de l'adolescence.	L'enfant est familiarisé avec les locaux, les animateurs et le fonctionnement de la MdJ, réduisant ainsi l'appréhension du passage.	Organiser des <b>visites régulières ou des activités croisées</b> (ex. : un après-midi jeux vidéo ou un atelier DJ à la MJ). Mettre en place un système de <b>tutorat</b> où les ados de la MJ animent un atelier pour les 10/11 ans.
---	---	---

#### 4. Favoriser le lien parents/enfants

<b>Associer les parents au projet d'autonomie et de responsabilité.</b>	Les parents sont informés des objectifs d'autonomie et peuvent relayer/soutenir ces efforts à la maison.	Organiser une " <b>Réunion de Démarrage</b> " pour présenter le projet. Solliciter les parents pour des <b>temps d'échange thématiques</b> (ex. : <i>Comment aider son enfant à gérer son temps libre ?</i> ).
<b>Valoriser les productions et les progrès de l'enfant auprès de sa famille.</b>	L'enfant est fier de montrer ses réalisations et les parents sont des témoins privilégiés de son développement social et civique.	Créer un <b>espace d'exposition évolutif</b> (mur ou journal) pour montrer les réalisations. Créer des soirées parents/enfants (ludothèque) où les enfants sont acteurs de la soirée.

#### III. Les thématiques

Cette année scolaire, nous sommes ravis de vous présenter notre projet pédagogique centré sur le thème de l'art et la nature pour les classes de maternelle et élémentaire, en étroite collaboration avec l'équipe enseignante. Notre école s'engage à offrir une expérience éducative enrichissante, et ce thème transversal sera le fil conducteur de nos activités tout au long de l'année.

Durant les mercredis, le thème principal sera l'univers d'Harry Potter. Des activités variées seront proposées tout au long de l'année. Elles permettront aux enfants, répartis dans différentes maisons (Gryffondor, Serpentard, Poufsouffle, Serdaigle), de gagner des points pour leur groupe. L'implication des enfants sera encouragée, notamment par la nomination de responsables au sein de chaque maison.

Parallèlement, une passerelle sera maintenue avec la maison des jeunes pour les élèves de CM2 afin de favoriser leur intégration future. Des actions spécifiques en ce sens seront organisées une fois par mois pour faciliter la transition vers leurs nouveaux locaux de loisirs (cf projet mdj).

#### IV. Grille d'évaluation

##### Critères Généraux:

- Accueil:
  - Courtoisie du personnel à l'accueil.
  - Disponibilité pour répondre aux questions des parents et des enfants.
  - Organisation de l'espace d'accueil.
- Sécurité:
  - Respect des normes de sécurité.
  - Surveillance adéquate des enfants pendant les activités.
  - Plan d'évacuation et procédures d'urgence.
- Programme d'Activités:
  - Diversité des activités proposées.
  - Adaptation des activités à différents groupes d'âge.
  - Programme équilibré entre activités intérieures et extérieures.
- Encadrement:
  - Qualifications du personnel d'encadrement.
  - Ratio animateurs/enfants respectés.
  - Encouragement de la participation de tous les enfants.
- Communication:
  - Communication efficace avec les parents.
  - Mise à jour régulière des informations relatives aux activités.
  - Feedback des parents et des enfants pris en compte.
- Installations et Équipements:
  - État général des installations.
  - Disponibilité et bon état des équipements.
  - Accessibilité des installations pour tous les enfants.

##### *Évaluation sur une échelle de 1 à 5:*

- 1: Insatisfaisant
- 2: Peu satisfaisant
- 3: Satisfaisant
- 4: Très satisfaisant
- 5: Excellent

## C. LE RÔLE DE CHACUN

### EQUIPE PÉRISCOLAIRE (Semaine)

- Équipe de direction :

Directrice : BOICHÉ Margaux (AT)

Directrice Adjointe : ZEMRI Smahan (BAFD en cours)

- Équipe d'animation

- CERDA James (BAFA)

- DEMANGE Amandine (BAFA)

- DEMARET Joudia (BAFA)

- LANDRIEUX Maria Adelaide (BAFA en cours)

- TATEM Yakout (BAFA)

- VALAT Houria (BAFA)

- ALHAMIDI Maida (vacataire)

- DUMAINE Denise (vacataire)

- REMILI Rayann (vacataire)

- THIONGANE Mamadou (vacataire)

- VENTEJOL Alexandra (vacataire)

- LUCIANO Sidalia (ATSEM)

- OUMLIL Saadia (ATSEM)

- CHAINON Djamilia (ATSEM)

## EQUIPE Périscolaire (Mercredi)

- Équipe de direction :

Directrice : BOICHÉ Margaux (AT)

Directrice Adjointe : ZEMRI Smahan (BAFD en cours)

- Équipe d'animation

- AIT OUSLIMANE Yannis (BAFA)

- CARQUEIJO Andreia (CAP PE)

- LEPAGE Anthony (BAFA)

- TATEM Yakout (BAFA)

- TOULISSE Cyril (BAFA)

- VALAT Houria (BAFA)

### 1. Le rôle du directeur

Le directeur de centre de loisirs joue un rôle essentiel dans la gestion et le bon déroulement des activités au sein du centre. Ses responsabilités sont variées.

Il est responsable de la gestion administrative du centre, y compris la planification des activités, la coordination des ressources humaines et matérielles, la gestion du budget et des finances.

Il supervise et encadre le personnel, y compris les animateurs et les autres membres de l'équipe, en assurant la cohésion, la motivation et la formation continue.

Il veille à la sécurité et au bien-être des enfants fréquentant le centre, en mettant en place des mesures de sécurité adéquates et en garantissant un environnement sûr et adapté.

Il entretient une relation étroite avec les parents ou tuteurs des enfants, en les tenant informés des activités, des règles et des événements spéciaux.

Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique du centre, en veillant à ce qu'il réponde aux besoins et aux intérêts des enfants.

Il organise et supervise les activités récréatives, éducatives et culturelles proposées aux

enfants, en veillant à ce qu'elles soient diversifiées et stimulantes.

Il entretient des relations avec les partenaires externes, tels que les institutions locales, les associations et l'équipe éducative.

En résumé, le directeur de centre de loisirs occupe un poste clé dans l'organisation et la gestion du centre, en veillant à ce que les enfants bénéficient d'un environnement sûr, stimulant et éducatif pendant leur temps de loisirs.

## 2. Le rôle de l'animateur

Les animateurs jouent un rôle crucial dans le fonctionnement quotidien d'un centre de loisirs. Leur responsabilité principale est d'assurer le bien-être, la sécurité et l'épanouissement des enfants en proposant et en encadrant diverses activités.

Les animateurs sont chargés de superviser les enfants et de veiller à leur sécurité pendant leur présence au centre ou sur les temps périscolaires.

Ils planifient et animent des activités variées, ludiques, éducatives adaptées à l'âge et aux intérêts des enfants (jeux, ateliers manuels, activités sportives, sorties culturelles, etc.) et en lien avec le projet.

Ils contribuent à la mise en œuvre du projet pédagogique du centre en proposant des idées d'activités et en s'assurant que celles-ci sont en cohérence avec les objectifs éducatifs du centre.

Les animateurs favorisent les interactions entre les enfants, encourageant ainsi le développement de compétences sociales et relationnelles.

Ils apportent un soutien aux enfants qui en ont besoin, que ce soit pour résoudre des conflits, pour surmonter des difficultés ou simplement pour écouter et accompagner.

Ils entretiennent un lien régulier avec les parents, partageant des informations sur les activités, le comportement et le développement des enfants.

Ils s'assurent que les règles du centre sont respectées et veillent à ce que les enfants évoluent dans un environnement sécurisé.

En somme, les animateurs sont des acteurs clés dans l'épanouissement des enfants au sein du centre de loisirs, contribuant à leur développement personnel, social et intellectuel à travers des activités adaptées et stimulantes.

## 3. Le non négociable

Le "non négociable" fait référence à des règles, des principes ou des éléments considérés comme absolument essentiels et qui ne peuvent être remis en question ou modifiés. Dans le contexte d'un centre de loisirs ou d'une organisation travaillant avec des enfants, cela peut englober plusieurs aspects.

La sécurité est souvent considérée comme non négociable. Des règles strictes peuvent être établies pour garantir la sécurité physique et émotionnelle des enfants, comme la supervision constante, l'accès restreint à certains équipements, téléphone etc.

Le respect mutuel, le respect des règles du centre et le respect des autres participants peuvent être des éléments non négociables pour assurer un environnement harmonieux. Des comportements inacceptables tels que la violence, l'intimidation, la discrimination ou tout autre comportement nuisible sont considérés comme non négociables et entraînent des conséquences, rapport, avertissement.

Outre ces notions, il y a aussi des grands points prenant une part dans le non négociable au sein de la structure:

. La Laïcité :

“Tout agent public a un devoir de stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions”.

“Le principe de laïcité lui interdit de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions, quelles qu'elles soient. Ne pas respecter cette règle constitue un manquement à ses obligations pouvant donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires”.

-extrait “Charte de la laïcité dans les services publics”.

Ainsi, il sera demandé à tout agent de ne porter aucun signe ostentatoire religieux. Le foulard, qui n'est pas un signe religieux ostentatoire, ne devra pas être porté de façon systématique et devra être ouvert sur l'arrière de façon à rendre visible la chevelure.

. Le téléphone portable :

Tout usage, pour des raisons personnelles, du téléphone portable durant les missions de l'agent, est interdit.

Toutefois, une utilisation du téléphone portable à des fins pédagogiques est tolérée (tutoriels d'activité, musique pour enfants...) après en avoir avisé le directeur.

La plupart des agents sont parents et il s'entend qu'il soit dans l'obligation de répondre à un appel téléphonique de la crèche, de l'assistante maternelle ou de l'école.

L'agent peut être autorisé à répondre à un appel urgent à condition que cela se fasse en accord avec ses collègues, en s'isolant (jamais en présence des enfants) et pour une durée brève.

. La tenue vestimentaire :

Tout agent doit venir travailler avec une tenue correcte, adaptée aux missions qui lui sont confiées.

Les couvre-chefs (bonnet, casquette) ne doivent être utilisés qu'en extérieur et seront donc retirés à l'intérieur de la structure.

. Le langage :

Les animateurs sont des référents auprès des enfants mais également des parents et de tous les acteurs éducatifs qui gravitent autour de l'enfant et à ce titre, doivent être irréprochables quant au langage utilisé.

Les grossièretés et autres mots familiers sont à proscrire.  
De même, il est interdit de parler en langue étrangère durant le temps de travail.  
Le langage utilisé doit être respectueux, audible et compris de tous.

. Les retards :

Tout retard d'un agent doit être exceptionnel.  
Le directeur ainsi que l'équipe d'animation doivent être prévenus très rapidement.  
Si cela se reproduit souvent, l'animateur sera rappelé à l'ordre et pourra faire l'objet d'un rapport pour manquement à ses missions.

. Les absences :

Toute absence non prévue doit être signalée très rapidement au directeur.  
L'agent a 48h pour faire parvenir un justificatif d'absence (certificat médical) en RH.  
Passé ce délai, une lettre de rappel lui sera envoyée pour "absence non justifiée" et pourra aboutir à une retenue sur salaire si l'agent ne fournit toujours pas de justificatif.

#### 4. L'évaluation

L'évaluation est un processus crucial pour mesurer les progrès, les performances et l'efficacité des activités éducatives ou récréatives. Elle vise à évaluer le développement, les compétences et les progrès des enfants.

Il s'agit d'évaluer l'efficacité des activités proposées. Les animateurs et l'équipe pédagogique peuvent observer la participation des enfants, leur niveau d'engagement, les retours verbaux ou écrits des enfants sur les activités, afin d'ajuster et d'améliorer celles-ci.

Cela implique aussi de vérifier si les objectifs éducatifs du centre sont atteints. Il s'agit de mesurer si les activités et les programmes mis en place correspondent aux objectifs fixés et s'ils ont un impact positif sur les enfants.

Elle concerne l'évaluation des compétences, de la performance et de l'engagement de l'équipe au sein du centre. Cela peut se faire à travers des entretiens d'évaluation, des retours des enfants et des parents, etc.

Les évaluations régulières permettent également au centre de loisirs d'identifier ses points forts et ses points faibles, afin de mettre en place des actions correctives et des améliorations continues.

L'évaluation joue un rôle clé dans l'adaptation des programmes aux besoins des enfants, dans l'amélioration des pratiques pédagogiques et dans l'assurance de la qualité des activités proposées. Elle contribue à garantir que le centre de loisirs offre un environnement éducatif et récréatif enrichissant et adapté aux enfants.

## D. LE FONCTIONNEMENT

Pour toute activité périscolaire, l'inscription préalable de l'enfant est nécessaire sur le portail famille est requise au moins 5 jours avant la date prévue. Tout défaut d'inscription dans ce délai entraînera l'application de pénalités.

### I . La journée type (semaine)

#### **Accueil Périscolaire Matin**

7h30 - 8h15: Accueil des enfants maternelle et élémentaire

- Les enfants arrivent de manière échelonnée.
- Trois Atsems et/ou animateurs sont présents à l'accueil pour recevoir les enfants.
- Pointages des enfants sur une tablette pour assurer une prise en charge précise.
- Mise en place d'activités calmes pour accueillir les enfants et les occuper de manière engageante.

8h10 - 8h15: Rangement et Départ dans les Classes

- 8h10: Les enfants participent au rangement de la salle avec l'aide des Atsems.
- 8h15: Départ dans les classes - les Atsems accompagnent les enfants de la maternelle et élémentaire jusqu'à leurs salles de classe respectives.

#### **Cantine élémentaire**

11h10 - 11h30: Arrivée des Animateurs et Préparation

- 11h10: Les animateurs arrivent et commencent leur journée.
- 11h10 - 11h30: Pendant cette période, les animateurs se préparent en vérifiant les listings, préparant les jeux et les projets mis en place, les tablettes de pointage, les trousseaux de secours, et disposent des plots dans la cour pour définir la zone de pointage.

11h30 - 11h40: Arrivée Échelonnée des Enfants

- 11h30: Les enfants arrivent aux poteaux sous le préau de manière échelonnée.
- 11h30 - 11h40: Pointage des enfants sur tablette.
- Une fois pointé, chaque enfant se dirige vers la zone réservée aux enfants pointés dans la cour.

11h45: Début du Temps de Repas

- 11h45 - 12h45: Les enfants sont autorisés à manger quand ils le souhaitent, dans un cadre flexible. Un passage au préalable devant l'animateur qui est en charge du pointage cantine afin de s'assurer que tous les enfants ont mangés .

12h45: Rappel des Derniers Enfants qui n'ont pas Encore Mangé

- 12h45: Rappel pour les derniers enfants qui n'ont pas encore mangé afin de s'assurer que tous les enfants ont pu prendre leur repas.

13h10: Rangement

- 13h10: Les animateurs supervisent le rangement après le repas.

13h20: Retour en Classes

- 13h20: La sonnerie retentit pour signaler le retour en classe. Les enfants se dirigent vers leurs salles respectives. Deux animateurs se placent à l'étage afin d'assurer la sécurité, deux autres sont dans le hall du bas et le reste des animateurs sont dans la cour en attendant que les enseignants viennent récupérer les classes restantes.

### **Cantine Maternelle**

11h10 - 11h30: Arrivée des Animateurs et Préparation

- 11h10: Arrivée des animateurs.
- 11h10 - 11h30: Les animateurs se préparent en vérifiant les listings, préparant les jeux, les tablettes, et s'assurant d'avoir les trousseaux de secours prêts.

11h30 - 11h35: Récupération des Enfants dans les Classes et Pointage

- 11h30: Les animateurs récupèrent les enfants dans les classes.
- 11h30 - 11h35: Pointage des enfants pour assurer une prise en charge précise.
- 11h35: Passage aux toilettes pour les enfants.

11h40 - 12h15: Déjeuner et Temps de Jeu

- 11h40: Premier service des petits , les moyens et les grands partent jouer dans la cour ou dans la salle périscolaire.
- 12h10: Deuxième service des grands, les petits finissent leur repas et partent au dortoir et les moyens continuent leur temps soit dans la cour soit dans la salle.

12h15 - 13h15: Période de Repos et Fin de la Cantine

- 12h35: Les moyens se rendent en cantine, les petits sont au dortoir pour une période de repos, les grands terminent leur repas et se dirigent ensuite en salle périscolaire ou dans la cour.
- 13h15: Fin de la cantine.

13h20: Retour en Classes ou dans la cour de récréation avec un temps d'accueil commun animateurs/professeurs jusqu' à 13h30.

### **Accueil du soir maternel**

16h20 - 16h30: Arrivée des Animateurs et Préparation du Goûter

- 16h20: Arrivée des animateurs. Préparation du goûter.
- 16h30: Les animateurs récupèrent les enfants dans les classes.

16h30 - 16h35: Passage aux Toilettes et Goûter

- 16h35: Passage aux toilettes pour les enfants.
- 16h40: Goûter dans la cantine. Les enfants peuvent s'installer où ils veulent.

16h55 - 17h00: Passage aux Toilettes et Arrivée des Parents

- 16h55: Passage aux toilettes pour les enfants.
- 17h00: Arrivée échelonnée des parents. Mise en place de jeux pour les enfants.
- 18h15: Rangement progressif des jeux et du matériel.

18h30: Fin de l'accueil.

### **Etude élémentaire**

16h30 - 16h40: Préparation et appel sur Tablette

- 16h30: Les animateurs commencent à 16h30.
- 16h20 - 16h30: Préparation de l'appel sur la tablette.

16h30 - 16:50: Goûter sous le Préau

- 16h30: Récupération des enfants pour l'appel.
- 16h30 - 16h50: Les enfants sont regroupés sous le préau pour prendre leur goûter dans le calme, avec une vigilance accrue sur le vol de goûter
- 16h45: Rangement et nettoyage du préau.

16h50 - 17h00: Regroupement et Montée en Classe

- 16h50: Les animateurs sonnent pour que les enfants se regroupent par étude afin de montée en classes.

- 17h00: Les enfants commencent les devoirs.

17h00 - 17h55: Devoirs en Classe

- 17h00 - 17h55: Les enfants effectuent leurs devoirs en classe. Il est interdit de toucher au matériel des enseignants, de toucher aux objets dans les cases, et les enfants qui ont oublié leur matériel ne peuvent pas le chercher. La salle doit rester calme pour permettre aux enfants de travailler dans de bonnes conditions. Les animateurs peuvent apporter des jeux, feutres, etc., pour occuper ceux qui ont fini leurs devoirs.

17h55 - 18h00: Descente et Ouverture des Grilles

- 17h55: Les animateurs descendent avec les enfants dans le calme.
- 18h00: Ouverture des grilles pour remettre les enfants à leurs parents.
- 18h30: fin de l'étude

La journée type (mercredi)

### **Alsh CM1/CM2**

7h20 - 7h30: Arrivée des animateurs/enfants et préparation

- 7h20: arrivée des animateurs
- 7h20 - 7h30: préparation des listings et tablettes, mise en place de jeux calme
- 7h30 - 9h00: Accueil échelonné des enfants

9h00 - 9h10: effectifs et présentation de la journée

- 9h00: fin d'accueil
- 9h05: regroupement et appel
- 9h10: présentation des activités de la journée

9h15 - 9h30: Pause animateurs

9h30 - 11h15: Activités du matin

- 9h30: début des activités.
- 11h00: fin des activités.
- 11h00 - 11h15: rangement des salles d'activités.
- 11h15: passage aux toilettes.

11h30 - 13h00 - temps de restauration

- 11h30: Les enfants partent manger.

- 12h30: fin du temps de restauration.

13h00 - 14h30: Pause et temps calme

- 13h30 - 14h30: les animateurs partent chacun leur tour en pause de 30 minutes.
- 13h30 - 14h30: Les enfants sont en temps calme dans les différentes salle d'activités, préau et extérieur. Possibilité pour certains de partir à ce moment-là soit avec leur parent soit seul si autorisé sur la fiche de renseignement.

14h30 - 16h00: Activités après-midi

- 14h30: Début des activités
- 15h45: Fin des activités
- 15h45 - 15h50: Rangement des salles d'activités
- 16h50 - 16h00: Passages aux toilettes

16h00 - 17h00: Goûter

- 16H00: Début du goûter
- 16h30: Fin du goûter
- 16h30 - 16h45: rangement et nettoyage des tables
- 16h45: regroupement mise en places de jeux calme

17h00 - 18h30: accueil du soir parents

- . 17h00: Arrivée échelonnée des parents. Mise en place de jeux pour les enfants.
- ii. 18h15: Rangement progressif des jeux et du matériel.

18h30: Fin de l'accueil.

Durant les évènements avec la maison des jeunes, les enfants des CM2 partiront au sein de la MdJ et termineront la journée, avec accueils parents directement là-bas.

- . Les réunions

Nous avons mis en place un calendrier de réunions stratégiquement réparties tout au long de l'année pour la préparation des projets et vacances.

Nous accordons une importance cruciale à la qualité de nos projets périscolaires et extrascolaires. Chaque mois, nous tenons une réunion pour planifier les activités à venir. Pour les petites vacances, deux réunions sont dédiées, et pour les grandes vacances, nous intensifions avec quatre sessions mensuelles. Cette approche stratégique garantit une planification adaptée aux besoins des participants, favorise la créativité de l'équipe et assure des projets captivants tout au long de l'année.

## E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

### I. Les règles de vie

Afin de favoriser un environnement propice à l'apprentissage et au bien-être de chacun, nous vous rappelons quelques principes fondamentaux :

Respecter les autres enfants et les adultes, en favorisant un climat de tolérance et d'entraide.  
Respecter et ranger le matériel mis à disposition, contribuant ainsi à la préservation des ressources et à l'organisation de l'espace commun.

Tout comportement violent est strictement interdit, afin de garantir la sécurité physique et émotionnelle de tous.

S'exprimer avec respect et politesse, en favorisant une communication constructive et bienveillante.

Respecter les règles d'hygiène, tant en ce qui concerne la propreté des lieux que celle de la personne, pour garantir un environnement sain.

Respecter l'environnement en adoptant des comportements éco-responsables, contribuant ainsi à la préservation de notre planète.

L'introduction d'objets ou de produits dangereux est formellement interdite, dans un souci de sécurité collective.

Les jouets et objets personnels sont strictement interdits à l'école maternelle et soumis à l'autorisation de l'adulte chargé de la surveillance en élémentaire.

Le port de bijoux est vivement déconseillé, et les adultes ne gèrent pas les pertes éventuelles pour éviter tout risque.

Le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse est interdit, favorisant ainsi la neutralité et l'inclusivité au sein de notre établissement.

### III. PAI

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que : les régimes alimentaires à appliquer, les conditions des prises de repas, les aménagements d'horaires, les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant. Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Le PAI est élaboré à la demande de la famille. Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil. Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie. Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées. Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie. Lorsqu'il s'agit d'un PAI alimentaire, il est le plus souvent préconisé par le médecin scolaire, un panier repas qui doit être fourni par la famille pour le repas du midi et le goûter. Dans ce cas, la famille doit fournir tous les éléments qui composent le panier repas de l'enfant (pain, couverts et assiettes compris).

### III. L'infirmierie

Au sein de la structure , vous trouverez des armoires à pharmacie bien approvisionnées, équipées de tout le matériel nécessaire pour prodiguer les premiers soins en cas de besoin pour traiter des blessures mineures, administrer des premiers soins, et gérer des situations d'urgence médicale légère.

Les parents sont tenus de remplir la fiche sanitaire sur le portail famille, afin de permettre à l'équipe d'animation de trouver toutes les informations nécessaires tels que, numéros de téléphone des parents, vaccinations à jour, assurance responsabilité civile. Tous ces renseignements permettent aux membres de la direction d'avertir les parents en cas de fièvre, de chutes, mais surtout de donner tous les renseignements nécessaires en cas d'accident corporel. En effet, toutes ses précisions sont demandées si la direction est dans l'obligation de faire appel aux pompiers ou de transporter l'enfant à l'hôpital. De plus, aucun médicament n'est autorisé à être donné aux enfants.

### IV. Les déplacements

- A pied :

Lors de nos déplacements à pied, la sécurité est notre priorité. Les participants sont regroupés sous la supervision d'un adulte. Nous suivons un itinéraire planifié, respectons les règles de la route et utilisons des signaux clairs.

Avant le départ, des consignes de sécurité sont données, couvrant le comportement sur la voie publique. Les participants portent des vêtements appropriés et des chaussures confortables. Des comptages réguliers sont effectués, et une trousse de premiers soins est disponible en cas de besoin. Les enfants doivent se déplacer sur le bord droit de la chaussée par rapport au sens de la marche. La file d'enfants ne doit pas excéder 20 mètres.

Si plusieurs groupes se suivent, il doit y avoir au moins 50 mètres d'écart entre chaque groupe, un animateur se tient en tête de file et un autre en toute fin. Selon l'effectif du groupe, un autre animateur peut se tenir du côté latéral de la file.

- En bus :

Lors de chaque sortie, la sécurité de nos participants est notre priorité absolue. À cet effet, un chef de convoi est désigné, chargé de veiller au respect de la législation relative à l'accompagnement des groupes d'enfants en accueil collectif de mineurs.

Avant même le départ, le chef de convoi doit posséder une liste nominative complète des passagers et pointer soigneusement chaque enfant présent au début de la sortie ainsi

qu'après chaque arrêt du bus. Il partage également les règles à respecter avec l'équipe pour assurer une compréhension uniforme.

Une attention particulière est portée à la disposition des participants à l'intérieur du bus. Ainsi, le chef de convoi place un animateur devant chaque issue de secours, garantissant une évacuation rapide en cas de besoin. Deux places sont formellement interdites : celle du chauffeur et celle du guide, afin de maintenir une zone sécurisée.

Avant chaque trajet, les animateurs ont la responsabilité d'insister sur les consignes de sécurité. Ils doivent s'assurer que les enfants sont correctement assis et portent leur ceinture de sécurité. Cette précaution, élémentaire mais cruciale, est réitérée à chaque sortie est un temps de travail à part entière pendant lequel les animateurs sont tenus à une obligation de vigilance constante en matière de sécurité.

- A la piscine :

La sécurité des enfants pendant les activités aquatiques est de la plus haute importance. Pour les enfants de plus de 6 ans, un taux d'encadrement strict est appliqué, avec un animateur assigné à chaque groupe de 8 enfants dans l'eau. Il est impératif que l'animateur soit présent dans l'eau et non simplement au bord du bassin, garantissant ainsi une supervision directe.

Pour maintenir un environnement sécurisé, le nombre d'enfants autorisés dans l'eau en même temps est limité à 20. Cette mesure permet de garantir une surveillance efficace et d'assurer la sécurité de chaque enfant pendant son temps de baignade.

L'attention portée aux enfants ne se baignant pas est tout aussi cruciale. À tout moment, un animateur doit être désigné pour superviser les enfants qui restent au bord du bassin, assurant ainsi une surveillance constante et la disponibilité d'une assistance immédiate si nécessaire.

Lors de l'installation de piscines au centre, une considération spécifique est accordée à la profondeur de l'eau. Si celle-ci ne dépasse pas 40 cm, l'obligation d'avoir un surveillant de baignade est levée. Cependant, les autres directives de sécurité et de surveillance restent en vigueur pour garantir une expérience aquatique sûre et agréable pour tous les participants.

- A vélo :

La sécurité des enfants pendant les sorties à vélo est primordiale, et les directives suivantes sont établies pour garantir une expérience aussi plaisante que sûre.

Tout groupe d'enfants à vélo doit être encadré par un minimum de deux animateurs : un en tête du groupe et un en serre-file. Un troisième animateur peut également être désigné en tant qu' éclaireur, précédant le groupe pour anticiper les dangers potentiels.

Lors des sorties à vélo sur le centre, la règle est simple : deux animateurs accompagnent au maximum dix enfants. Cette mesure permet une supervision efficace et assure la sécurité de chaque participant.

Bien que le taux d'encadrement ne soit pas spécifié, il est entendu que cela relève du bon sens, impliquant une vigilance constante pour prévenir tout risque éventuel.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, renforçant ainsi la sécurité pendant les déplacements à vélo. En plus de la trousse de secours et des fiches sanitaires des enfants, il est recommandé d'emporter une trousse de réparation, comprenant des outils tels que clés de 10 et 13, maillons de chaîne, et le nécessaire pour réparer une crevaison.

## V. La sécurité

### a. Incendie

Les ACM doivent être dotés d'équipements de lutte contre l'incendie facilement accessibles et en nombre suffisant. Des extincteurs adaptés, des détecteurs de fumée fiables, des panneaux de rassemblement visible et des itinéraires d'évacuation bien balisés sont des éléments clés pour assurer une réponse rapide et ordonnée en cas d'incident. Un registre de sécurité doit être tenu à jour. Un entretien régulier de ces dispositifs est impératif pour assurer leur efficacité constante.

Trois exercices d'évacuation sont fait pendant l'année, pour garantir un rappel des règles d'évacuation.

### a. PPMS

Le PPMS (Projet de Prévention et de Mise en Sécurité) occupe une place centrale dans la gestion de la sécurité au sein des centres de loisirs. Il s'agit d'une stratégie proactive visant à anticiper les risques potentiels et à mettre en place des procédures d'urgence efficaces.

Au cœur du centre de loisirs, le PPMS identifie et prépare le personnel et les enfants aux situations d'urgence telles que les incendies, les évacuations, les accidents majeurs et les menaces extérieures. Les exercices réguliers et la sensibilisation des enfants aux gestes à adopter renforcent la réactivité et la sécurité globale.

La collaboration entre le personnel, les responsables du centre de loisirs et les autorités compétentes est essentielle pour mettre en place un PPMS efficace. En intégrant des actions préventives telles que la formation aux premiers secours, la vérification des équipements de sécurité et la communication transparente avec les parents, le PPMS devient une composante intégrale de la vie quotidienne du centre de loisirs.

## F. ANNEXES

- Projets d'animation

ACCUEIL de LOISIRS.....

Programme d'activités des vacances de

Du            au

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
matin					
repas					
Après-midi					